

## COMMUNIQUÉ

Annonce événementielle selon l'art. 53 RC

Solvalor 61, fonds de placement immobilier

## Succès de l'augmentation de capital de CHF 170 millions



Nyon (VD) - Quartier de la Levratte 8-40

Lausanne, le 5 juin 2024 – **L'augmentation de capital du fonds Solvalor 61 a connu une pleine réussite auprès des investisseurs. La totalité des nouvelles parts mises sur le marché ont été souscrites et représentent un apport d'environ CHF 170 millions pour le fonds.**

Afin de financer l'acquisition des immeubles résidentiels achetés ces derniers mois en Suisse romande et rembourser la dette hypothécaire, le fonds Solvalor 61 a procédé à une augmentation de capital.

Cette opération, qui s'est déroulée du 17 au 31 mai 2024 selon le principe du «best effort», a rencontré un plein succès auprès des investisseurs puisque les 723'473 parts émises ont toutes été souscrites. Elles représentent un apport total d'environ CHF 170 millions pour le fonds.

Les nouvelles parts seront libérées et cotées le 7 juin 2024 à la bourse SIX Swiss Exchange.

## **Solvalor 61 – en bref**

- Fonds de placement immobilier de droit suisse lancé en 1961
- ISIN: CH0002785456 / Numéro de valeur: 278545
- Portefeuille de 113 immeubles pour une fortune totale de CHF 1.48 milliard (au 31.12.2023)
- Le fonds résidentiel romand le plus pur du marché avec une allocation résidentielle de 94%
- L'un des fonds avec le coefficient d'endettement le plus bas du marché (17.17% au 31.12.2023)
- Des localisations d'excellente qualité dans les centres urbains de Suisse romande, principalement à Lausanne et Genève, ainsi que dans les zones urbaines à forte croissance démographique de l'Arc lémanique, là où la demande de logements est la plus forte
- Une gestion patrimoniale visant la prise de valeur à long terme du portefeuille à travers la sélection des meilleurs emplacements
- Des investissements ciblés dans la rénovation et la densification du portefeuille permettant d'accroître la valeur et la qualité des immeubles
- Un engagement fort pour la durabilité avec un objectif d'émissions de CO<sub>2</sub> limité à maximum 20 kg/m<sup>2</sup>/an d'ici 2031 (sur la base de la norme de calcul SIA 380) avec une transition énergétique du portefeuille planifiée sur 10 ans

**Une photo est disponible à ce lien:**

[Nyon \(VD\) - Quartier de la Levratte 8-40](#)

[\(crédit photo: Yannic Bartolozzi\)](#)

## **Contact pour les investisseurs:**

Julian Reymond, Realstone SA, CEO / +41 58 262 00 66 / [julian.reymond@realstone.ch](mailto:julian.reymond@realstone.ch)

## **Contact pour les médias:**

Mirko Martino, Realstone SA, Head of Communications / +41 76 528 62 27 / [mirko.martino@realstone.ch](mailto:mirko.martino@realstone.ch)

---

**DISCLAIMER** Ce document et ses éventuelles annexes ont été préparés à titre d'information seulement et n'ont pas force de loi. Ils ne constituent pas une recommandation d'achat et ne doivent pas servir de base à un quelconque investissement. Pour connaître les performances passées des fonds de placement, il est recommandé de consulter les précédents rapports semestriels et annuels ainsi que les factsheets trimestrielles. Les performances historiques ne représentent pas un indicateur des performances courantes ou futures. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts. Les informations contenues sur les sites web ne peuvent pas être considérées comme des conseils d'ordre juridique, fiscal ou autre. Il est vivement conseillé aux investisseurs intéressés par les fonds de consulter un spécialiste (intermédiaire financier professionnel) avant de prendre une décision de placement. La publication de documents hors de Suisse peut être soumise à certaines restrictions.